



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question orale n° 1238

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du marché de la viande bovine. A l'issue du conseil des ministres de l'agriculture qui s'est tenu à Bruxelles les 20 et 21 novembre derniers, de nombreux pays ont fait le choix de ne pas suivre la France dans la voie d'une interdiction générale des farines animales et de ne pas appliquer des mesures de précaution qui garantissent la sécurité sanitaire de leurs produits. A l'heure où notre pays subit de plein fouet un embargo sur ses viandes et animaux destinés à l'exportation, il serait difficilement compréhensible, tant pour les éleveurs que pour les consommateurs, que nous continuions à importer et consommer en France une viande bovine qui ne présenterait pas les mêmes garanties de qualité que celles que nous exigeons de nos propres produits. En conséquence il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre, d'une part, pour faire en sorte que ne soient pas importées des viandes bovines en provenance de pays qui ne se seraient pas imposés ces mêmes règles de sécurité, et, d'autre part, pour dégager le marché et résoudre ainsi les difficultés considérables auxquelles les éleveurs et l'ensemble de la filière bovine sont actuellement confrontés.

Texte de la réponse

(L'ordre du jour appelle la discussion de six questions orales avec débat sur la sécurité alimentaire). M. le président. M. François Sauvadet a présenté une question, n° 1238, ainsi rédigée :
« M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du marché de la viande bovine. A l'issue du conseil des ministres de l'agriculture qui s'est tenu à Bruxelles les 20 et 21 novembre dernier, de nombreux pays ont fait le choix de ne pas suivre la France dans la voie d'une interdiction générale des farines animales et de ne pas appliquer des mesures de précaution qui garantissent la sécurité sanitaire de leurs produits. A l'heure où notre pays subit de plein fouet un embargo sur ses viandes et animaux destinés à l'exportation, il serait difficilement compréhensible, tant pour les éleveurs que pour les consommateurs, que nous continuions à importer et consommer en France une viande bovine qui ne présenterait pas les mêmes garanties de qualité que celles que nous exigeons de nos propres produits. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre, d'une part, pour faire en sorte que ne soient pas importées des viandes bovines en provenance de pays qui ne se seraient pas imposés ces mêmes règles de sécurité et, d'autre part, pour dégager le marché et résoudre ainsi les difficultés considérables auxquelles les éleveurs et l'ensemble de la filière bovine sont actuellement confrontés. »
(Voir débat dans JO correspondant page 9371 à 9389)

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1238

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6651

Réponse publiée le : 29 novembre 2000, page 9361

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 2000